

Saint-Martin-d'Hères, le 25 novembre 2024

Conseil d'Administration du mardi 3 décembre 2024 Délibération n°CA-2024-41

NATURE : VIE ETUDIANTE
Objet : Bilan CVEC 2024 et Budget 2025

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le décret no 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus

Vu l'avis du CEVIE du 22/11/2024.

Les établissements bénéficiant de la CVEC doivent faire valider annuellement dans les instances compétentes le bilan annuel d'utilisation des fonds et le budget prévisionnel.

Pour l'année 2024, relative à la CVEC 2023/24. Sciences Po Grenoble a opéré 68.6% du montant de la CVEC en direct sur des actions relatives au financement de la vie associative et de l'accompagnement social des étudiants.

Pour le budget 2025 pour la CVEC 2024/25, les recettes sont estimées à 106 500€ dont 31.40% seront reversés à l'UGA pour les services communs et 68.6% opérés en direct.

Il est proposé de répartir ces 68.6% sur les champs identifiés dans l'annexe présentée en séance et joint à cette délibération.

Annexes : Bilan CVEC 2024 et Budget 2025

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	22
Nombre de procurations :	4
Votes « Pour » :	26
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration : Le bilan CVEC est adopté.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

